

| | | |
|--------------------------|------------------------|------------------------------------|
| REPUBLICQUE FRANCAISE | ANNEE | Envoyé en préfecture le 29/03/2024 |
| DEPARTEMENT DU GERS | N° séance | Reçu en préfecture le 29/03/2024 |
| ARRONDISSEMENT DE CONDOM | N° délibération | Publié le 02 |
| COMMUNE DE LECTOURE | Nomenclature « actes » | 5.8 |
| | | Decision d'ester en justice |

DEPARTEMENT
DU GERS
....
ARRONDISSEMENT
de CONDOM

REPUBLICQUE FRANCAISE
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

25

Séance Publique ordinaire du **25 mars 2024**

Nombre de
Conseillers
en exercice : 27

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq mars à 19H, le *Conseil Municipal* de *LECTOURE*, légalement convoqué le 15 mars 2024, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Xavier BALLENGHIEN, Maire de Lectoure.

Mme Sylvie ACHÉ, M. Pascal ANDRADA, Mmes Muriel AVID, Sylvie COLAS, Sylvie COUDERC, MM. Ghislain de FLAUJAC, Loïc DÉSANGLES, Jean-Yves DELACOSTE, Mme Laurianne DUCASSÉ, MM. Marc DUGROS, André GALOIX, Frank GOBBATO, Mmes Françoise LACAPERRE, Marie-Hélène LAGARDERE, Danièle LAPORTE, Valérie MANISSOL, Patricia MARROCQ, MM. Éric MATTIUSSI, Julien PELLICER, Mmes Christiane PREVITALI, Corinne QUEVILLY, M. François-Xavier ROUX, Mmes Emilie SARRAN, Odile SCHAAP, Claire TRAMOND, M. Joël VAN DEN BON,

formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ou absents :

Ont donné procuration :

N'ont pas pris part au vote :

Secrétaire : M. Ghislain de FLAUJAC

Objet : Recours déposé par M. Noël GIMENEZ - autorisation d'ester en justice

RAPPORTEUR : Jean-Yves DELACOSTE, Adjoint au Maire chargé de l'urbanisme, de l'habitat et de la mise en valeur du patrimoine historique du bâti

Monsieur Noël GIMENEZ domicilié au lieu-dit « Hausset » à Lectoure a saisi le Tribunal Administratif de Pau d'un recours contre l'arrêté d'opposition en date du 20/12/2023 relatif à la déclaration préalable déposée par Monsieur Noël GIMENEZ, le 22 novembre 2023 pour la pose de 65 panneaux photovoltaïques sur son hangar.

La Commune souhaite faire appel à Maître Robert MALTERRE, 18 rue des Cordeliers à Pau et a sollicité la MMA pour la prise en charge des frais d'avocat, dans le cadre de la police d'assurance Protection Juridique.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal à la majorité, décide d'autoriser Monsieur le Maire

- à ester en justice,
- à faire appel pour assurer la défense des intérêts de la Commune, à Maître Robert MALTERRE, avocat à Pau,
- et à signer tous documents afférents à ce dossier.

Pour : 20

Contre : 7 (MM. Julien PELLICER, Marc DUGROS, Pascal ANDRADA, Mmes Sylvie COUDERC, Patricia MARROCQ, Sylvie ACHÉ, Sylvie COLAS)

Abstention : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Le Secrétaire de séance,
Ghislain de FLAUJAC



Le Maire,
Xavier BALLENGHIEN



Le Maire certifie que la présente délibération a été affichée le 29 MARS 2024 et sera publiée au recueil des actes administratifs.

Télétransmis au Contrôle de Légalité le : 29 MARS 2024